

Impôt sur les revenus 2019 - Calendrier de la déclaration 2020

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le calendrier initial de dépôt des déclarations de revenus 2019 a été modifié (ne pas tenir compte de la date du 14 mai 2020 mentionnée sur les déclarations).

Le calendrier à prendre en compte est le suivant :

Date limite de souscription des déclarations en ligne pour l'Allier : 4 juin 2020 à minuit

Date limite pour les déclarants papier : 12 juin 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Contact presse :

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier :

Sandrine MENAGE

04.70.35.12.58

Mail : ddfip03.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr